



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-37-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°37.06.2020

OBJET : ACTION SOCIALE – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille. Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La mise en œuvre des Missions locales est une compétence communale.

Cependant, il n'a pas été envisageable de créer une Mission Locale propre à Septèmes pour des raisons de taille critique insuffisante. Sur proposition de l'Etat, la Ville a pris contact avec la Présidente en exercice de la Mission Locale de Marseille. Suite à cette rencontre, et en accord avec les partenaires institutionnels, l'adhésion de la Commune à cette Mission Locale s'est avérée pertinente d'un point de vue institutionnel, règlementaire, territorial, financier et technique.

Cette adhésion a été entérinée par délibération n°06.12.2004 du 9 décembre 2004, afin que les jeunes septémois de 16-25 ans bénéficient d'un accompagnement adapté.

Il paraît aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes 16 – 25 ans sur le territoire communal, en renouvelant l'adhésion de la Commune au sein de la Mission Locale de Marseille.

Je vous propose également, s'il n'y a pas d'autres candidatures, de désigner Madame Christine ARNAUDO pour siéger au sein de cette instance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre l'action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes de 16-25 ans sur le territoire communal,

Considérant la candidature de Madame Christine ARNAUDO,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville de Septèmes à la Mission locale de Marseille

DESIGNE Madame Christine ARNAUDO pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la Ville seront portés au budget communal.

 Le Maire,

André MOLINO